

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Lundi 15 octobre 2018**

La séance débute à 18h

Sont présents : M. MASLO Raymond, Mme DUCHAMP Marie-Noëlle, M. BARBAZANGES Pierre, M. COLLAUD Alain, Mme VEUJOZ Patricia, Mme GIRARDEY Stéphanie

Sont absents et excusés : Mme BELOTTI Florence, Mme LOCQUENEUX Elodie, M. MORATTEL Mathis, M. MASSON Julien, Mme DUC Marie-Laurence

Madame DUCHAMP Marie-Noëlle est nommée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire propose de rajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- Location droit de chasse à l'A.C.C.A.,
- Location des lacs et ruisseaux situés sur la commune à l'Union des pêcheurs de l'Isère,
- Concession pluriannuelle des pâturages de la Grande Montagne,
- Convention ski de fond avec AGS Nature.

Il propose que ces points viennent compléter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 03 septembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 03 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : CCAS – Participation forfaits saison pour les enfants scolarisés de la commune

Madame Marie-Noëlle DUCHAMP, Adjointe au Maire, rappelle que dans le cadre du CCAS, les parents d'enfants de la commune scolarisés (de 5 ans à 18 ans), peuvent prétendre à une participation de 60 € par enfant pour l'achat de forfaits de ski saison sur présentation d'un justificatif.

Elle propose de valider l'attribution de cette participation de 60 € pour la saison 2018/2019.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 3 : CCAS – Participation à la pratique sportive et culturelle enfants scolarisés de la commune

Madame Marie-Noëlle DUCHAMP, Adjointe au Maire, rappelle que dans le cadre du CCAS, les parents d'enfants de la commune scolarisés (de 5 ans à 18 ans), peuvent prétendre à une participation de 50 € maximum par enfant pour aide à la pratique sportive et culturelle sur présentation de justificatifs.

Elle propose de valider l'attribution de cette participation de 50 € maximum pour la saison 2018/2019.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 4 : Transfert d'une partie de la régie produits divers vers l'Office Municipal de Tourisme

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée le fonctionnement en régie municipale pour les recettes bivouac, taxe de séjour, location salle du Chardon Bleu. Tout au long de l'année l'Office municipal de Tourisme enregistre les recettes pour le compte du régisseur communal.

Il propose le transfert de compétences d'une partie de la régie produits divers pour la partie bivouac, taxe de séjour et location salle du Chardon Bleu, vers l'Office municipal de Tourisme.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 5 : SEDI - Borne IRVE - Plan de financement

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée les travaux réalisés par le SEDI pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques (borne IRVE).

Le plan de financement prévisionnel est proposé au vote, impliquant le versement d'un fonds de concours au SEDI d'un montant de 1 466,08 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 6 : SEDI – Travaux sur réseau d'éclairage public - Plan de financement tranche 1

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée les travaux sur le réseau d'éclairage public réalisés par le SEDI.

Le plan de financement prévisionnel est proposé au vote, impliquant une participation aux frais du SEDI d'un montant de 186,00 € ainsi que le versement d'un fonds de concours au SEDI pour contribution aux investissements d'un montant de 2 530 ,00 €, soit une participation totale prévisionnelle d'un montant de 2 716,00 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 7 : SEDI – Travaux sur réseau d'éclairage public – Demande de subvention

Monsieur Raymond MASLO, Maire, propose au conseil municipal de l'autoriser à effectuer les démarches de demande de subvention pour les travaux sur réseau d'éclairage public.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 8 : Travaux sur le hameau de Chabotte

Monsieur Alain COLLAUD, conseiller municipal, fait suite à l'assemblée générale de l'association du hameau de Chabotte et à la rencontre avec ses représentants.

Il indique qu'une liste de travaux a été dressée et rappelle les points abordés :

- Déplacement des panneaux entrée-sortie Chabotte côté La Morte (pour une réalisation des travaux avant l'hiver),
- Vérification du poteau électrique (contrôle fait par l'opérateur, le poteau est bien raccordé à la terre),
- Demande de déplacement des conteneurs poubelles (lorsque les habitants auront trouvé un emplacement adéquat, une demande d'accord sera faite à la Communauté de Communes avec demande de devis si validation du projet),
- Problème de ruissellement des eaux pluviales (la commune assurera un curage des puisards deux fois par an). Il est rappelé aux riverains que les toits doivent être raccordés aux eaux pluviales pour minimiser les inondations des voies du hameau,
- Demande de déplacement de l'abri bus : il ne sera pas déplacé,
- Accessibilité au parking (des travaux de pose de grilles seront réalisés en même temps que le déplacement des conteneurs).
- Places parking : une convention est à l'étude entre les propriétaires du terrain et la commune.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 09 : Déplacement des panneaux signalétiques hameau de Chabotte

Point traité précédemment.

Point 10 : Projet de travaux cabane du Brouffier et demande de subvention

Monsieur Raymond MASLO, Maire, indique que des travaux de mise aux normes sont à prévoir sur la cabane du Brouffier, notamment pour l'accueil des bergers la saison prochaine. Il demande l'accord de principe du conseil municipal et propose d'engager les demandes de subventions afférentes à ces travaux.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 11 : Subvention bibliothèque de Lavaldens

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée que la bibliothèque municipale de la commune de Lavaldens, est accessible aux mortillons qui peuvent ainsi disposer d'un lieu favorisant la culture et de lien social.

Il propose d'attribuer une subvention à la bibliothèque de Lavaldens d'un montant 350,00 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 12 : Tarifs des frais de secours sur pistes - saison hiver 2018/2019

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la délibération n°112 du 16 décembre 2015, fixant les tarifs des frais de secours sur pistes en saison hiver.

Il propose le maintien de ces tarifs, applicables à l'identique pour la saison hiver 2018/2019.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 13 : Autorisation PIDA de grenadage saison 2018/2019

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la délibération n° 77/2001 du 23/11/2001 autorisant par convention le grenadage par hélicoptère sur la commune de La Morte.

Il informe de la nécessité de renouveler l'autorisation de grenadage depuis hélicoptère (avec le service aérien français - SAF) pour la saison 2018/2019, et jusqu'au 31 décembre 2019, pour application du plan d'intervention pour le déclenchement d'avalanches (PIDA).

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 14 : Projet de modification n°2 du PLU

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée l'approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU en date du 18 juin 2018. Il indique qu'il convient d'apporter quelques modifications, notamment sur la partie zone urbaine sur les constructions d'annexes en limites de propriétés.

Il demande au conseil de l'autoriser afin à signer les actes relatifs à ce projet de modification simplifiée n°2.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 15 : Point travaux

Monsieur Raymond MASLO, Maire, fait un point sur les travaux en cours, notamment sur les réseaux d'eau. Certains chantiers ont dû être revus à la hausse en termes de durée et de coût qui font suite à des impondérables.

Point 16 : Location droit de chasse à l'A.C.C.A.

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la délibération n°35/2007 en date du 05/10/2007, fixant la location du droit de chasse sur les terrains communaux de l'Association Communale de Chasse agréée de La Morte.

Il propose de renouveler cette location rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2017, date de fin de validité de la précédente délibération et pour une durée de 9 ans.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 17 : Location des lacs et ruisseaux situés sur la commune à l'Union des pêcheurs de l'Isère

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la convention en date du 04/09/1986 ainsi que la délibération n°10 en date du 03/09/1986, fixant la location des lacs et ruisseaux situés sur la commune.

Il propose de renouveler cette location rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2017, date de fin de validité de la précédente délibération et pour une durée de 9 ans.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 18 : Concession pluriannuelle de pâturages de la Grande Montagne

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la concession pluriannuelle de pâturages signée en date du 12/10/2007. Il propose le renouvellement du projet de concession pluriannuelle de pâturages de « La Grande Montagne », élaboré par l'Office National des Forêts.

En effet, compte tenu que ces pâturages comprennent des parcelles communales soumises au régime forestier, l'Office National des Forêts doit être associé à la rédaction des actes

Il propose de renouveler cette concession pluriannuelle à compter du 1^{er} janvier 2017, date de fin de validité et pour une durée de 8 ans.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.



Point 19 : Convention ski de fond avec AGS NATURE

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'établir une convention avec AGS Nature pour la gestion du domaine de ski de fond.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.